

# MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE  
(DOMEX)



EMPLOYÉS DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

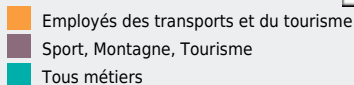
## EMPLOI



QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER** EN RÉGION ?

## LE STATUT ET LE TYPE DE CONTRAT<sup>1</sup> DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

**75 %**  
des personnes exerçant ce métier sont en emploi stable

  Employés des transports et du tourisme  
 Sport, Montagne, Tourisme  
 Tous métiers

**0 %**

des personnes exerçant ce métier sont non salariées (13 % tous métiers)

**24 %**

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (18 % tous métiers)

## LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

**100 %** des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie «Employés»

La moitié des salariés exerçant ce métier gagnent plus de

**1 765 €**

net par mois à temps plein (1 780 € tous métiers)

Source : Insee - RP au lieu de résidence et DADS-DSN.

### Notes :

<sup>1</sup> Les emplois stables regroupent les emplois sans limite de durée, c'est-à-dire les CDI et les titulaires de la fonction publique, ainsi que les non salariés. Les emplois à durée limitée regroupent les emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.), les stagiaires rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. La catégorie non salariés concerne notamment les employeurs et les indépendants.